



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Fourmis Poudre
Prod-Nr. 4005240170540

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Insecticide à épandre et à arroser.

Effet de la matière / du mélange

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (FR)
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624 4308, Fax +49 5155 6010
E-Mail msds@neudorff.de
Internet www.neudorff.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Antipoison (www.centres-antipoison.net)
Téléphone +33 (0) 3 8332 36 36; (ou 15)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Aquatic Chronic 2

H411

Consignes en cas de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS09

Consignes en cas de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)
Date d'impression 14.10.2022
Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
(EUH208) Contient Chrysanthemum cinerariaefolium, extraits. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
89997-63-7	289-699-3	Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with hydrocarbon solvents	0,175	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=100 / Aquatic Chronic 1, H410 M=100 / Skin Sens. 1, H317

Remarques complémentaires

Ne contient que des matières principales inertes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Eviter tout contact inutile avec le produit.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Sans symptôme spécifique connu.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)
Date d'impression 14.10.2022
Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1
Fourmis Poudre

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les émanations de fumée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune information disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Se conférer au mode d'emploi.

Mesures générales de protection

Éviter tout contact inutile avec le produit.

Éviter d'inspirer la poussière.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)
Date d'impression 14.10.2022
Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1
Fourmis Poudre

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stockage: entre 0°C et +25°C.
Stocker au sec.

Classe de stockage (RFA) 11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

À n'utiliser que comme insecticide conformément au mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

pas nécessaire

Protection des mains

Si nécessaire, porter des gants jetables (plastique ou caoutchouc).

Protection des yeux

pas nécessaire

Autres mesures de protection

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

produit cristallin

Couleur

rouge

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	6,17	20 °C			1% dans de l'eau
Température d'ébullition/plage d'ébullition	pas nécessaire				
Plage de fusion	185-188 °C				



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	pas nécessaire				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	0,89 g/cm ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	Se dissout dans l'eau.				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Le produit ne pas comburant.

Propriétés explosives

Aucun danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

non connu

Informations diverses

Stable à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	Calcul	
Irritation de la peau	Non irritant.			Gemäß der Berechnung des ATEmix-Wertes.
Irritation des yeux	Non irritant.			Gemäß der Berechnung des ATEmix-Wertes.
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			Gemäß der Berechnung des ATEmix-Wertes.

Remarques générales

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Daphnie	NOEC 0,00086 mg/l (28 d)	Daphnia magna	Test de reproduction pour l'extrait de pyrèthre.	EFSA Journal 2013;11(1):3032

12.2. Persistance et dégradabilité



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
--------------------	-------------------	---------	------------

Biodégradabilité

Selon l'EFSA Journal 2013;11(1):3032 l'extrait de pyrèthre n'est pas facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

02 01 08*

06 13 01*

Nom du déchet

déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Les déchets signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

Rassembler mécaniquement et remettre dans l'emballage d'origine.

Remarques générales

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3077	-	-



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)
Date d'impression 14.10.2022
Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (pyréthrines)	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	-	-
14.4. Groupe d'emballage	III	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID Étiquette de danger 9+N code de restriction en tunnel (-) Code de classification M7			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 1.1

Fourmis Poudre

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Lire le mode d'emploi!

Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.